

Bonjour,

Au regard de la réglementation en vigueur concernant la tenue du registre d'accessibilité, nous nous sommes mis en relation avec les institutions de la coiffure pour organiser des formations interprofessionnelles et vous permettre ainsi d'être en conformité avec les textes en vigueur.

Une nouvelle session de formation aura lieu **le 19 mars 2018 à laquelle les fleuristes pourraient participer car prise en charge par le conseil de la formation de la Chambre de Métiers du Grand Est**, ci-dessous le mail d'information :

**FORMATION
REGISTRE ACCESSIBILITE
Décret 2017-431 du 28 mars 2017**



Depuis le 28 mars 2017, le décret 2017-431 impose aux exploitants d'un établissement recevant du public, la mise en place du registre d'accessibilité au plus tard pour **le 30 septembre 2017**.

Les fleuristes en magasin étant des établissements recevant du public se voient dans **l'obligation de la tenue d'un registre d'accessibilité**.

Des contrôles ERP sont régulièrement effectués par les autorités publiques pour vérifier la mise en place dans votre magasin de ce registre.

Afin de vous permettre d'éviter toute sanction, nous vous accompagnons dans vos démarches par le biais de la formation :

" L'accessibilité des magasin de fleurs et l'accueil des personnes en situation de handicap : le registre d'accessibilité "

**Le 19 MARS 2018
Chambre de Métiers d'Alsace
30 avenue de l'Europe – 67300 SCHILTIGHEIM
Coût de la formation : 240 HT (soit 288€ TTC)
A régler par chèque à l'ordre de l'OFCA 67**

Pour les non-adhérents à la Corporation des fleuristes, un supplément de 50€ TTC pour frais divers (déjeuner compris) à régler par chèque à l'ordre de la Corporation des Fleuristes du Bas-Rhin.

Nous nous chargeons intégralement du dossier de prise en charge auprès du conseil de la formation de la Chambre de métiers du Grand Est, du FAFCEA ou de l'AGEFOS Pme.

Ainsi, Merci de confirmer votre inscription au plus tard le 28 février compte tenu du nombre de place disponible et du délai de 15 jours prévu pour le dépôt du dossier de prise en charge auprès du conseil de la formation.

A l'issue de la formation, chaque participant se verra remettre un registre d'accessibilité conforme à son entreprise.

Pour toutes information et inscription, contactez :

Joël BIAGNE

Animateur Economique et Juridique

Union nationale des entreprises de coiffure du Bas-Rhin

Espace Européen de l'Entreprise

2, allée d'Oslo - 67300 SCHILTIGHEIM

Tel. 03 88 35 13 74 – jbiagne@unec67.fr

Si le stage du 19 mars s'avérait complet, nous organiserons d'autres journées de formation, auquel cas nous vous tiendrons informé des nouvelles dates.